

CONDITIONS TARIFAIRES

DOMAINES PROPOSES	CYCLE	FORMULE DE PAIEMENT	PASSAGE DES EXAMENS THEORIQUES + 1 ^{er} et 2 nd PASSAGES PRATIQUES	SURVEILLANCE ET SUIVI DE CERTIFICATION	
				1 ^{ère} année (cycle initial uniquement)	Entre le début de la 2 ^{ème} année et la fin de la 6 ^{ème} année Hors contrôle sur ouvrage (CSO)
<ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DROM-COM • DPE sans mention • DPE avec mention • Gaz • Electricité 	CERTIFICATION INITIALE	SURVEILLANCES DIFFEREES (Hors CSO)	400 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)	140 euros HT par domaine Paiement comptant	140 euros HT par domaine Paiement comptant
		TOUT INCLUS (Hors CSO)	680 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		
		SURVEILLANCES DIFFEREES (Hors CSO)	400 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		190 euros HT par domaine Paiement comptant
	RECERTIFICATION	TOUT INCLUS (Hors CSO)	590 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		
		TOUT INCLUS (Hors CSO)	380 euros HT par domaine Paiement comptant		
	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante avec mention • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • DPE avec mention 	EXTENSION MENTION	TOUT INCLUS (Hors CSO)	380 euros HT par domaine Paiement comptant	
<ul style="list-style-type: none"> • Mérules et insectes à larves xylophages 	CERTIFICATION VOLONTAIRE	TOUT INCLUS	860 euros HT Paiement comptant		
			490 euros HT Paiement comptant		

FRAIS ANNUELS DE GESTION DE CERTIFICATIONS

(frais obligatoires)

35 euros HT par domaine / an

Paiement **comptant** dès validation de l'examen à réception de facture

PASSAGE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

(en cas d'échec)

Type d'examen	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	4 ^{ème} passage et plus
* Examen Théorique	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
* Examen Pratique	GRATUIT	Au choix du candidat : • GRATUIT en fournissant une <u>attestation de formation</u> dans le domaine concerné et postérieure au dernier examen passé. OU • 200€ HT par domaine à repasser	200€ HT par domaine à repasser
Paiement comptant lors de l'inscription au passage supplémentaire			

* A compter du premier passage d'un examen, le candidat dispose d'un délai d'un an pour valider la certification.

Passé ce délai, le candidat devra effectuer une nouvelle inscription et repasser l'intégralité de l'épreuve au tarif global de la certification (sous réserve d'évolution réglementaire).

ANNULATION DU CANDIDAT APRES INSCRIPTION A UN EXAMEN

(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

ANNULATION 7 JOURS OUVRES AVANT L'EXAMEN	ANNULATION LE JOUR MEME DE L'EXAMEN
50 euros HT par domaine	100 euros HT par domaine
Paiement comptant à réception de la facture	

En cas de non présentation du candidat aux épreuves, les montants relatifs à la certification ne seront pas remboursés

MODIFICATION DU PLANNING A LA DEMANDE DU CANDIDAT APRES RECEPTION DE LA CONVOCATION

(Après analyse de faisabilité par Qualixpert)

80 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

PRESTATION PERSONNALISEE (1)

(Organisation d'une session d'examen de certification initiale ou recertification à la demande d'un candidat, sur une date exclue de notre planning établi et dans un lieu autre que nos centres d'examen habituels (2))

SESSION EN PRESENTIEL

DEMI-JOURNEE

JOURNEE

375 euros HT

750 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

SESSION A DISTANCE

(Accessible uniquement en recertification)

50 euros HT pour le passage d'1 domaine + **30 euros HT** par domaine supplémentaire

Paiement **comptant** à réception de la facture

⁽¹⁾Ne concerne pas les apporteurs d'affaires.

⁽²⁾Si l'examineur doit se déplacer, les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge du candidat.

EXAMEN PRATIQUE

(Afin que le certifié conserve sa certification suite à une réclamation, surveillance ou autre)

200 euros HT par domaine

Paiement **comptant**

CONTROLE(S) SUR OUVRAGE(S)

(réalisation entre le début de la 2^{ème} et la fin de la 6^{ème} année de certification dans le cadre de la surveillance)

DOMAINES CONCERNES	NOMBRE DE DOMAINE	REALISABLE SUR ½ JOURNEE	REALISABLE SUR 1 JOURNEE
<ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DROM-COM • DPE sans mention • DPE avec mention • Gaz • Electricité 	1 domaine	1000 euros HT	
	2 domaines	1100 euros HT	1500 euros HT
	3 domaines	1200 euros HT	1500 euros HT
	4 domaines	1300 euros HT	1550 euros HT
	5 domaines	1400 euros HT	1600 euros HT
	6 domaines	1500 euros HT	1650 euros HT

 **Attention :**

- En cas de récusation par le certifié du contrôleur attribué, les frais de déplacement liés à l'attribution d'un autre contrôleur, hors région, seront à la charge du certifié.
- Pour les certifiés sur Saint-Barthélemy : les frais de déplacement Guadeloupe – Saint-Barthélemy du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.
- Pour les certifiés en Guyane : les frais de déplacement Antilles - Guyane du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.

ANNULATION DU CONTROLE SUR OUVRAGE APRES RDV FIXE

Sans possibilité de proposer un autre bien et si le contrôleur s'est déjà déplacé

(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

Forfait de 500 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

En cas d'annulation non justifiée, l'intégralité des montants relatifs au contrôle sur ouvrage sera encaissée.

TRANSFERTS

ENTRANTS	SORTANTS
GRATUIT	70 euros HT par domaine
	Paiement comptant à réception de la facture

SUSPENSION – REACTIVATION

SUSPENSION	REACTIVATION (frais applicables à partir de la suspension)
50 euros HT	50 euros HT
Paiement comptant	Paiement comptant

SURVEILLANCE - TRAITEMENT DE LA LEVEE DES ECARTS

(Au-delà des 3 tentatives possibles pour lever les écarts via le QCM disponible sur l'espace personnel)

50 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

SURVEILLANCE VOLONTAIRE

(une surveillance peut être réalisée si le certifié en fait la demande et qu'elle intervient durant la période réglementaire)

150 euros HT par domaine

Paiement **comptant** à la demande de surveillance du certifié

TRAITEMENT PLAINTÉ EN CAS DE FAUTE AVERÉE
--

150 euros HT

Paiement comptant à réception de la facture
--

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à nos conditions générales de vente en ligne sur notre site : www.qualixpert.com.